

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-437/SG/IAM portant création de la commission de recensement général des votes pour l'élection partielle à la Chambre des Députés, scrutin du 23 mars 1975

n° 75-437/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

8 mars 1975

Numéro JO

n° 5 du 10/03/1975

Date du numéro

10 mars 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

La composition de la commission de recensement général des votes prévue Aa l'article 17 de la loi n° 50-1004 à 19 aout 1950 est fixée comme suit en vue de l'élection parti à la Chambre des députés, scrutin du 23 mars 1975. _ MM. Jambon, magistrat, président; Baert, directeur B.N.C.I., membre ; Gloaguen, chef du 3° arrondissement, membre. Un représentant de chacune des listes des candidats désignépar le Président pourra assister aux opérations de la commissaire.

Art. 2

—La commission instituée a l'article 1° » ci-dessous aura son siège au Palais de Justice de Djiboutii Elle se réunira le lundi 24 mars 1975, a 8 heures.

Art. 3

Chaque liste de candidats modifiera au présient de la commission le nom du représentant qu'elle proposera pour assister aux opérations de ladite commission au plus tard 22 mare 1975.

Art. 4

—Les travaux de la commission devront être acheter au plus tard le mercredi 26 mars 1975.